

## Formation continue

# Fiche 14 - Les séjours adultes : L'accompagnateur tourisme international (2 jours)

### Organisation :

- Par la commission nationale tourisme ;
- Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

### Condition d'admission et prérequis :

- Être licencié au sein de la Fédération ;
- Être moniteur fédéral à jour de sa qualification.

### Prérogatives :

- Le moniteur tourisme à vélo international peut organiser et encadrer des séjours à vélo sous l'égide de la Fédération hors Union Européenne.

### Objectifs du module :

- Organiser et gérer un séjour à l'étranger hors UE ;
- Former des accompagnateurs pour encadrer le groupe en toute sécurité ;
- Aide à l'appropriation des réalités humaines et culturelles du pays visité ;
- Méthodologie des démarches administratives ;
- Outils facilitant l'intégration des participants.

### Contenus à développer :

- Réglementation des séjours hors UE ;
- Cyclotourisme et voies publiques ;
- Cahier des charges des séjours ;
- Charte des organisateurs de séjours ;
- Guide de préparation d'un séjour.

**Qualification** : la qualification de « Moniteur fédéral » mention « accompagnateur tourisme international » est attribuée à l'issue du stage